



Paris, le 16 mars 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le bilan du contrôle technique 2011 révèle une légère augmentation des véhicules lourds en interdiction de circuler.**

**En 2011, 21,11 millions de contrôles de voitures particulières et véhicules utilitaires légers ont été effectués<sup>1</sup> dans les 5 821 centres de contrôle agréés.**

#### **Un pourcentage légèrement plus élevé de véhicules légers et utilitaires refusés au contrôle**

En 2011, le taux de prescription de contre-visites est de **21,31%**. Il est en légère augmentation par rapport à 2010 (21,16%), que ce soit pour les voitures particulières, 20,76% contre 20,65% en 2010, ou pour les véhicules utilitaires légers, 24,87% contre 24,56% en 2010.

#### **Les véhicules utilitaires légers (VUL) sous surveillance**

Près de **25%** des VUL présentés au contrôle technique ont nécessité une contre-visite, le bilan montre que plus le véhicule est ancien et plus les contre-visites sont nombreuses. Le taux est ainsi de 30,7% pour les véhicules utilitaires légers de 11 ans et plus. Les utilisateurs de ces véhicules doivent donc se montrer plus vigilants quant à leur entretien car il y va de leur propre sécurité et de celle des autres usagers de la route.

#### **Un contrôle de fiabilité portant sur 11 fonctions essentielles**

Obligatoire pour les véhicules légers immatriculés depuis 4 ans dans l'année en cours, le contrôle a porté sur 121 points pouvant conduire à 425 altérations élémentaires, dont 184 soumises à prescription de contre-visite. Le nombre d'altérations soumises à contre-visite est passé à 193 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. encadré).

---

<sup>1</sup> Répartis entre 18,02 millions de visites techniques périodiques (contrôles effectués à l'échéance réglementaire ou en vue d'une cession) et 3,09 millions de contre-visites (vérification que les défauts majeurs signalés ont bien été réparés).

Ces altérations sont regroupées en 11 fonctions essentielles : identification (immatriculation), freinage, direction, visibilité (pare-brise, rétroviseurs), éclairage et signalisation, liaisons au sol (suspensions, pneumatiques), structure de la carrosserie, équipements (sièges, ceintures, avertisseur sonore), organes mécaniques, pollution et niveau sonore, gaz (cette nouvelle fonction a été introduite en 2011).

Les fonctions qui ont motivé le plus de contre-visites sont, comme les années précédentes, l'éclairage et la signalisation (10,01%, en augmentation par rapport à 2010 : 9,71%), les liaisons au sol (9,33%, en légère augmentation par rapport à 2010 : 9,22%) et le freinage (6,6%, en diminution par rapport à 2010 : 7,02%). Les utilisateurs de véhicules de 11 ans et plus doivent notamment porter une attention accrue à l'entretien de leur système de freinage car ce dispositif apparaît très sensible au vieillissement du véhicule.

## **Plus de véhicules lourds en interdiction de circuler**

**En 2011, 1 178 346 véhicules lourds (poids lourds et véhicules de transport en commun de personnes) ont été contrôlés<sup>2</sup> dans les 433 installations agréées.**

### **Une légère augmentation des véhicules placés en interdiction de circuler**

Le taux de mises en contre-visite des 1 073 786 visites techniques périodiques est de 11,35% réparties comme suit :

- 8,02% des visites ont donné lieu à la prescription d'une contre-visite sans interdiction de circuler,
- 3,34% ont donné lieu à la prescription d'une contre-visite avec interdiction de circuler.

Ce taux de mises en contre-visite est en baisse par rapport à 2010 (11,49%), mais davantage de véhicules se voient notifier une interdiction de circuler (3,07% en 2010). Le taux de prescription de contre-visites varie sensiblement avec la catégorie de véhicules contrôlés. Il est de 10,67% pour les véhicules motorisés et de 12,88% pour les véhicules remorqués.

Obligatoire pour les véhicules de transport en commun immatriculés depuis 6 mois dans l'année en cours et pour les poids-lourds immatriculés depuis 1 an dans l'année en cours, le contrôle porte désormais sur 1 486 altérations élémentaires, dont 651 soumises à prescription de contre-visite (450 sans interdiction de circuler et 201 avec interdiction de circuler).

Les fonctions qui ont le plus motivé de mises en contre-visite sont le freinage (6,03%, en augmentation par rapport à 2010 : 5,92%), le contrôle complémentaire des marchandises dangereuses (3,85%, en nette diminution par rapport à 2010 : 4,99%), les liaisons au sol (2,61%, en diminution par rapport à 2010 : 2,77%) et le contrôle complémentaire des transports en commun de personnes (2,61%, en augmentation par rapport à 2010 : 2,29%).

---

<sup>2</sup> Répartis entre 1,07 million de visites techniques périodiques et 104 560 contre-visites.

## **De nouvelles altérations soumises à contre-visite en 2012, dont 9 concernent les véhicules légers et 2 les poids lourds**

**De nouvelles altérations** soumises à contre-visite sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (conformément aux arrêtés du 9 juin 2011) :

- anomalie importante de fonctionnement de l'assistance de freinage **(VL + PL)**,
- anomalie de fonctionnement du système d'assistance de direction **(VL)**,
- défaut d'étanchéité du système d'assistance de direction **(VL)**,
- anomalie importante de fonctionnement de la suspension **(VL)**,
- jeu excessif dans les roulements de roue **(VL)**,
- fuites sur le circuit de suspension **(VL)**,
- résistance anormale à la rotation d'une roue **(VL)**,
- mauvaise fixation d'une roue **(VL)**,
- détérioration importante du dispositif antivol **(VL)**,
- anomalie de fonctionnement du témoin de niveau de liquide de freins **(PL)**.

Télécharger le Bilan du contrôle technique en ligne sur :

**Bilan du contrôle technique des véhicules légers 2011 (VL) :**

[http://www.utac-otc.com/fr/ctvl/bilan\\_annuel.asp](http://www.utac-otc.com/fr/ctvl/bilan_annuel.asp)

**Bilan du contrôle technique des poids lourds 2011 (PL) :**

[http://www.utac-otc.com/fr/ctpl/bilan\\_annuel.asp](http://www.utac-otc.com/fr/ctpl/bilan_annuel.asp)

Pour plus d'informations :

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

### **Contacts presse Sécurité routière :**

Jean-Marie CHAUDRON

01 40 81 80 69

Alexandra THÉRIZOL

01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90